

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er juin 2023

PLR 2022 - (N° 1095)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 35

présenté par

M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Baptiste, Mme Pires Beaune, M. Aviragnet, Mme Battistel, M. Califer, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, M. Echaniz, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Guedj, M. Hajjar, Mme Jourdan, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Naillet, M. Bertrand Petit, M. Bertrand Petit, Mme Pic, M. Potier, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Thomin, Mme Untermaier, M. Vallaud, M. Vicot et les membres du groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 7, insérer l'article suivant:**

Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport détaillant les aides publiques perçues par les entreprises du CAC 40 et du SBF 120 en 2022, ainsi que les distributions de dividendes, l'évolution des effectifs salariés, l'évolution des salaires, et le bilan carbone de ces entreprises.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous demandons une meilleur clarté dans le soutien public aux grands groupes français, mis en parallèle avec leur politique sociale et environnementale.

Le 15 mai 2023, l'Observatoire des Multinationales observait « une tendance de long terme à l'accaparement des richesses par les actionnaires et les dirigeants au détriment de l'emploi en France ». Les chiffres sont éloquentes : en 2022, les entreprises ont réalisé 138 milliards d'euros de profits, procédé au versement de 67 milliards d'euros de dividendes, et ont réalisé 25 milliards d'euros de rachats d'actions. Face à cette explosion des profits, l'emploi est sacrifié : depuis 2019, le CAC40 affiche 16 000 emplois en moins en France. Pourtant chacune de ces entreprises touchent de nombreuses aides publiques, notamment pour les aider à améliorer leur bilan carbone. De nouvelles aides sont mêmes prévues par la future loi sur l'industrie verte, sans que soit évoquée la question de contreparties ou d'engagement pour les entreprises bénéficiaires de ces aides.

Par cet amendement, nous demandons donc un rapport permettant d'éclairer le débat concernant le caractère vertueux des aides publiques aux grands groupes français, au regard de leur bilan actionnarial, salarial, et environnemental.

Cet amendement est une reprise de l'amendement de commission de Mme Charlotte Leduc.